

SYNTHESE DES AIDES « PIG 2023 » POUR GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

1- Evolutions du régime d'aide communautaire à l'amélioration du parc privé (PIG propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) entre 2022 et 2023

			2022		2023				
			Plafond Aide Agglo "PIG"	Prime travaux lourds FAP	Plafond Aide Agglo "PIG"	Prime travaux lourds FAP	Prime matériaux biosourcés**	Prime sortie de vacance >2 ans	
propriétaires occupants	Autonomie	très modestes et modestes	500 €		500 €				
	Rénovation énergétique globale	très modestes et modestes	500 €		500 €	500 €			
	Travaux lourds	très modestes et modestes	5 000 €	2 500 €	5 000 €	2 500 €	500 €	2 000 €	
propriétaires bailleurs	travaux sécurité/salubrité ("petite LHI")	loc 1	0 €		3 000 €				
		loc 2							
		loc 3							
	Rénovation énergétique globale	loc 1	5 000 €		5 000 €			500 €	
		loc 2							
		loc 3							
	Moyennement dégradé (0,35 ≤ ID ≤ 0,55)	loc 1	5 000 €		5 000 €			500 €	2 000 €
		loc 2							
		loc 3							
	Travaux lourds (LHI/TD) ID ≥ 0,55	loc 1	5 000 €		5 000 €			500 €	2 000 €
		loc 2							
		loc 3							

*FAP : plafond d'aide complémentaire, le montant d'aide octroyé étant égal à celui financé par la Fondation Abbé Pierre
 **recours à des matériaux biosourcés certifiés ACERMI (chanvre, lin, paille, liège, colza, miscanthus, laine de mouton, ouate de cellulose, textile recyclés, bois de palette, carton, si au moins un poste de travaux complet est réalisé : c'est-à-dire toute la surface à isoler des murs, ou de la toiture, ou des planchers).

2- Objectifs et montants d'ingénierie et d'aides aux travaux maximum dédiés au programme

Objectifs en nombre de logements aidés

Nombre de logements PO*	215
Dont TD*	3
Dont MaPrimeRénov' Sérénité*	140
Dont autonomie*	72
Nombre de logements PB*	4
Répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés Loc'Avantages	
Dont loyer intermédiaire Loc'1	Sans objet
Dont loyer conventionné social Loc'2	(Objectifs fongibles)
Dont loyer conventionné très social Loc'3	

*PO : propriétaire occupant, PB : propriétaire bailleurs, TD : très dégradé

- Plafond d'engagement « ingénierie » (Agglo via opérateur ANAH) : **200 000€/an**
 ➔ **Subvention estimée de l'ANAH sur le coût du marché de suivi-animation : 70% répartis (35% fixe + 35% primes selon les dossiers déposés)**
- Plafond d'engagement « aides aux travaux » (Agglo en abondement ANAH) : **200 000€/an**
 ➔ **Plafond d'engagement de l'ANAH pour les aides aux travaux : 2 011 970 €**